

MAIRIE
DE
BASSE - RENTGEN
57570



MAIRIE DE BASSE RENTGEN

**Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal
en date du 04/03/2013**

Présents : MM. FEIPPEL - MASSON -
MMES : INGHINGOLO - OESTREICHER - HEMMER

Absent avec excuse : DELION (procuration à Mme WINTERRATH) – HAGEN.

Absent sans excuse : MM. KAZMIERCZAK.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :

- **approuve**, à l'unanimité, l'ordre du jour
- **approuve**, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 13/02/2013

Madame le Maire ayant quitté la salle du Conseil le temps de la délibération.
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M.FEIPPEL Jean-Paul, 1er Adjoint,

- **vote et approuve**, à l'unanimité le compte administratif 2012 qui présente un excédent global de clôture de : 32.872,40 €

- dont un excédent de fonctionnement de : 235.391,46
- et un déficit d'investissement de : 202.519,06 €

- **approuve**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le compte de gestion 2012 dressé par le Trésorier Principal de Thionville 3 Frontières.

Le compte de gestion 2012 est conforme au compte administratif 2012.

- **décide**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de conserver en 2013 les mêmes taux pour les taxes directes locales qu'en 2012, à savoir :

- taxe d'habitation : base notifiée : 414.800 Taux : 15,77 % Produit : 65.414
- Foncier bâti : base notifiée : 364.700 Taux : 17,62 % Produit : 64.260
- Foncier non bâti : base notifiée: 33.500 Taux : 61,86 % Produit : 20.723
Produit fiscal attendu : 150.397

➤ **accepte**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le devis d'un montant de 10.984,50 € H.T. présenté par M. FORRETT Sébastien de Puttelange-les-Thionville relatif à l'élagage de 118 platanes et 359 tilleuls ainsi que l'abattage d'un platane et de 8 tilleuls - Route de Preisch et Rue des Platanes.

➤ **autorise**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention d'intervention avec la C.C.C.E. relative aux travaux d'enfouissement des réseaux aériens et aux travaux VICC de la Rue de l'église (2e tranche).

➤ **autorise**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention d'intervention avec la C.C.C.E. relative aux travaux d'enfouissement des réseaux aériens et aux travaux VICC de la Rue Saint Jean (2e tranche).

➤ **décide**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de verser une subvention d'un montant de 150 € à l'Association de Gymnastique Volontaire "BREVHA" au titre de l'année 2013.

➤ **décide**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de verser une subvention d'un montant de 100 € à l'Association "Espace Ressources" de Thionville au titre de l'année 2013.

➤ **émet**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, un avis défavorable à la demande de subvention émanant de la Prévention Routière (Comité de Moselle) au titre de l'année 2013.

➤ **accepte**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de verser une somme de 369,70 € T.T.C. à la Société Protectrice des Animaux correspondant aux prestations de fourrière animale pour la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse Rentgen, pour être affiché le 07/03/2013 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 06/03/2013.

Le Maire
Viviane WINTERRATH

V. Winterrath

